



Au Collège des Bourgmestre et échevins/
Au Collège communal

E-mail
elections@rrn.fgov.be

Notre référence
4399959

Annexes
2
Bruxelles

Elections – Bureau de dépouillement – Logiciel Patsy

Mesdames, Messieurs,

En vue de faciliter la tâche des bureaux de dépouillement et d'augmenter la qualité de cette tâche, le SPF Intérieur (DG Identité et Affaires citoyennes) et la Wallonie ont conclu en juin 2021 un accord de coopération pour développer un nouveau logiciel d'aide à la comptabilisation des bulletins de vote papier dans les bureaux de dépouillement.

Un marché public européen a été lancé et a été attribué en novembre 2022 à la société Civadis.

Ce nouveau logiciel a été dénommé PATSY (**P**aper **B**allot **T**otalization **S**ystem).

1. QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE LOGICIEL PATSY ?

Ce logiciel réside sur deux qualités principales en matière d'exactitude du comptage des bulletins de vote :

- Un **double encodage des bulletins papier** est effectué à l'aide du logiciel Patsy dans les bureaux de dépouillement, les erreurs humaines de comptage étant ainsi évitées¹.
- **Les résultats encodés sont mémorisés sur un support de données** qui est lu automatiquement au bureau principal de canton. Ce qui évite un ré-encodage manuel des résultats des bureaux de dépouillement comme cela s'effectue habituellement ; ré-encodage qui peut être également source d'erreur humaine².

Mais le logiciel présente également d'autres avantages pour ses utilisateurs :

- Pour le bureau de dépouillement
 - ✓ La prise en main du matériel est très aisée et les tutoriels mis à disposition permettent une formation rapide des utilisateurs.
 - ✓ Les éventuelles différences d'encodage sont signalées et font l'objet d'une vérification, qui permet de reprendre le premier encodage ou de confirmer le second.
 - ✓ La durée totale des opérations de dépouillement peut être significativement réduite.
 - ✓ Le procès-verbal du bureau de dépouillement est généré automatiquement ainsi que la totalité des annexes y afférentes.

¹ Voir à ce sujet l'analyse jointe de discordances constatées lors des élections par rapport aux résultats des bureaux de dépouillement – partie A.

² Voir à ce sujet l'analyse jointe de discordances constatées lors des élections par rapport aux résultats des bureaux de dépouillement – partie B.

- ✓ Toutes les opérations du bureau de dépouillement se déroulent en totale transparence : les membres du bureau de dépouillement (assesseurs, témoins et présidents de bureaux) bénéficient d'une transparence totale sur les opérations de dépouillement, les bulletins étant traités un par un.
- Pour le bureau principal électoral
 - ✓ Le travail du bureau principal est profondément simplifié car les résultats des différents bureaux de dépouillement sont validés avant même leur réception, directement par le logiciel Patsy.
 - ✓ La consolidation des résultats s'effectue sans avoir à ré-encoder les différents résultats des bureaux de dépouillement.
 - ✓ PATSY s'intègre parfaitement avec les autres logiciels électoraux fournis par les différents pouvoirs organisateurs (Martine).

2. COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DANS UN BUREAU DE DÉPOUILLEMENT ?

Les membres du bureau comptent tout d'abord les bulletins présents dans chaque urne.

Ceux-ci sont ensuite rassemblés, mélangés et dépliés ; pour être répartis en 3 ou 4 tas selon le type de scrutin : les « valables », les « blancs », les « nuls » et les « suspects », qui sont isolés et seront traités plus tard.

Il n'est plus nécessaire d'effectuer un tri par parti.

Le bureau de dépouillement est équipé de 2 ordinateurs connectés entre eux, qui permettent un double encodage.

Les bulletins « valables » sont encodés sur le PC1 : un membre dicte le contenu du bulletin selon une méthode précise à un second membre, qui procède à l'encodage.

L'encodage est validé et le bulletin retourné sur la table.

Tous ces bulletins sont ensuite récupérés et encodés dans le même ordre sur le PC2.

Les éventuelles différences sont signalées et font l'objet d'une vérification, qui permet de reprendre le premier encodage ou de confirmer le second.

Le nombre de bulletins encodés et le détail par liste sont visibles sur l'écran principal.

Les bulletins « suspects » sont analysés par les membres du bureau. Ils rejoignent le tas ad hoc et sont comptabilisés sur les PC 1 et 2 ; dans les « blancs/nuls »³ ou bien traités comme les « valables ».

Le détail des votes isolés est joint au PV avec le résultat de chaque liste et les voix de préférence des différents candidats.

Le PV peut alors être généré au format pdf et les résultats sont stockés sur clé USB. Les membres du bureau de dépouillement peuvent alors signer un document certifiant que le contenu de la clé USB est conforme. Le gain de temps par rapport au dépouillement manuel est significatif.

Durant tout le processus, les témoins et les responsables de bureau ont une vue sur la totalité du traitement et l'évolution des compteurs.

³ Les bulletins blancs/nuls sont comptabilisés et encodés également dans le logiciel.

Le bureau principal consolide les résultats sans devoir ré-encoder les différents résultats des bureaux de dépouillement.

3. UTILISATION DU LOGICIEL PATSY EN 2024

Le logiciel Patsy pourra être utilisé à l'occasion des élections de compétence fédérale en mai/juin 2024 et lors des élections communales et provinciales organisées par les Régions le 13 octobre 2024.

L'utilisation du logiciel en lui-même n'est pas payante, celui-ci appartenant aux autorités fédérale et wallonne. Ce logiciel, paramétré selon l'élection, sera fourni de manière sécurisée par l'autorité en charge des élections⁴ sur des clés USB, deux clés USB étant nécessaires par bureau de dépouillement (**ces clés seront récupérées par l'autorité après l'élection**).

Seul le matériel informatique nécessaire à l'utilisation du logiciel sera à charge de la commune, ainsi que les éventuels services spécifiques - en rapport avec ce matériel - souhaités par la commune.

Le logiciel Patsy pourra être utilisé :

- soit sur du matériel acheté auprès de la société Civadis,
- soit sur du matériel loué auprès de la société Civadis,
- soit sur du matériel appartenant à la commune, à condition que ce matériel réponde à certaines spécifications techniques décrites au point b ci-dessous.

Afin de faciliter le travail des communes, une centrale d'achats (contrat-cadre) a été mise en place dans le cadre du marché public attribué à la société Civadis. Ce contrat-cadre est accessible aux communes.

a. Utilisation de Patsy AVEC la location/l'achat de matériel via le contrat-cadre conclu avec Civadis

L'utilisation du logiciel Patsy peut s'effectuer avec la location ou l'achat de matériel via le contrat-cadre conclu avec la société Civadis. Ceci sera en parfaite conformité avec la législation sur les marchés publics⁵.

Le contrat-cadre conclu avec la société Civadis mentionne toute une série de fournitures/services en rapport avec l'utilisation du logiciel Patsy.

⁴ En mai/juin 2024, par le SPF Intérieur.

⁵ Vous pourrez d'ailleurs faire référence à la centrale d'achat, mise en place par le marché public IBZ-ADIB-ELECT-2-2021, dans la délibération communale qui approuvera la commande du matériel.

Dans le cas de l'utilisation de Patsy avec du matériel acquis/loué via le contrat-cadre, le pouvoir organisateur met gratuitement à disposition des communes/cantons :

- comme mentionné au point précédent, le logiciel sur deux clés USB par bureau de dépouillement (ces clés seront récupérées par l'autorité après l'élection) ;
- une assistance fonctionnelle et technique lors de l'utilisation
 - assistance fonctionnelle pour les membres des bureaux de dépouillement (via téléphone) pour des questions relatives à l'utilisation du logiciel
 - assistance technique pour des problèmes liés au matériel loué/acquis
 Ainsi, il est prévu dans le marché public conclu avec Civadis que, le jour des élections, une panne du système qui est bloquante pour la continuation des activités dans le bureau de dépouillement sera résolue au plus tard 60 minutes après son signalement ;
- un manuel d'utilisation et une vidéo explicative d'utilisation du logiciel Patsy par les bureaux de dépouillement
- (*à confirmer*) : une formation générale centralisée par province à l'attention des communes-canton

a.1. Location de matériel

Une description du matériel proposé en location/achat est jointe en annexe.

Ci-dessous, les échelles de prix pour la location de matériel.

Le prix de location comprend :

- le matériel pour un bureau de dépouillement (il s'agit de deux PC's interconnectés),
- le stockage du matériel entre les élections,
- la préparation et le test du matériel,
- la livraison du matériel avant l'élection,
- la récupération du matériel après l'élection.

	Prix hors TVA	Prix TVA incl. par bureau de dépouillement
de 1 à 99 bureaux de dépouillement	668,20 € six cent soixante-huit euros vingt cents	808,52 € huit cent huit euros cinquante-deux cents
- de 100 à 199 bureaux de dépouillement	668,20 € six cent soixante-huit euros vingt cents	808,52 € huit cent huit euros cinquante-deux cents
- de 200 à 299 bureaux de dépouillement	668,20 € six cent soixante-huit euros vingt cents	808,52 € huit cent huit euros cinquante-deux cents

de 300 à 499 bureaux de dépouillement	668,20 € six cent soixante-huit euros vingt cents	808,52 € huit cent huit euros cinquante-deux cents
- de 500 à 999 bureaux de dépouillement	668,20 € six cent soixante-huit euros vingt cents	808,52 € huit cent huit euros cinquante-deux cents
- de 1000 à 1499 bureaux de dépouillement	668,20 € six cent soixante-huit euros vingt cents	808,52 € huit cent huit euros cinquante-deux cents
- de 1500 à 1999 bureaux de dépouillement	634,79 € six cent trente-quatre euros septante-neuf cents	768,10 € sept cent soixante-huit euros dix cents
de 2000 à 4999 bureaux de dépouillement	634,79 € six cent trente-quatre euros septante-neuf cents	768,10 € sept cent soixante-huit euros dix cents
- plus de 5000 bureaux de dépouillement	601,38 € six cent un euros trente-huit cents	727,67 € sept cent vingt-sept euros soixante-sept cents

Suite aux discussions menées avec la société Civadis et aux intentions de la Région wallonne de rendre obligatoire l'utilisation du logiciel Patsy lors des élections locales en Région wallonne, il ressort que les échelles de prix à prendre en considération seront les deux échelles surlignées en gris.

L'échelle de prix définitive sera déterminée en fonction de l'utilisation du logiciel Patsy sur l'ensemble du Royaume. Le prix maximum de location par bureau de dépouillement peut toutefois déjà être déterminé à un maximum de 768,10 euros TVA incl.

a.2. Achat de matériel

Une description du matériel proposé en location/achat est jointe en annexe.

Ci-dessous, les échelles de prix pour l'achat de matériel.

Le prix d'achat comprend :

- le matériel pour un bureau de dépouillement (il s'agit de deux PC's interconnectés),
- la livraison initiale du matériel.

	Prix hors TVA	Prix TVA incl. par bureau de dépouillement
- de 1 à 99 bureaux de dépouillement	987,00 € neuf cent quatre-vingt-sept euros	1.194,27 € mille cent nonante-quatre euros vingt-sept cents
- de 100 à 199 bureaux de dépouillement	987,00 € neuf cent quatre-vingt-sept euros	1.194,27 € mille cent nonante-quatre euros vingt-sept cents
- de 200 à 299 bureaux de dépouillement	987,00 € neuf cent quatre-vingt-sept euros	1.194,27 € mille cent nonante-quatre euros vingt-sept cents
- de 300 à 499 bureaux de dépouillement	987,00 € neuf cent quatre-vingt-sept euros	1.194,27 € mille cent nonante-quatre euros vingt-sept cents
- de 500 à 999 bureaux de dépouillement	987,00 € neuf cent quatre-vingt-sept euros	1.194,27 € mille cent nonante-quatre euros vingt-sept cents
de 1000 à 1499 bureaux de dépouillement	987,00 € neuf cent quatre-vingt-sept euros	1.194,27 € mille cent nonante-quatre euros vingt-sept cents
- de 1500 à 1999 bureaux de dépouillement	937,65 € neuf cent trente-sept euros soixante-cinq cents	1.134,56 € mille cent trente-quatre euros cinquante-six cents
de 2000 à 4999 bureaux de dépouillement	937,65 € neuf cent trente-sept euros soixante-cinq cents	1.134,56 € mille cent trente-quatre euros cinquante-six cents

- plus de 5000 bureaux de dépouillement	888,30 € huit cent quatre-vingt-huit euros trente cents	1.074,84 € mille septante-quatre euros quatre-vingt-quatre cents
---	---	--

Suite aux discussions menées avec la société Civadis et aux intentions de la Région wallonne de rendre obligatoire l'utilisation du logiciel Patsy lors des élections locales en Région wallonne, il ressort que les échelles de prix à prendre en considération seront les deux échelles surlignées en gris.

L'échelle de prix définitive sera déterminée en fonction de l'utilisation du logiciel Patsy sur l'ensemble du Royaume.

Le prix maximum d'achat par bureau de dépouillement peut toutefois déjà être déterminé à un maximum de 1134,56 euros TVA incl.

Le matériel acheté par la commune pourra être utilisé par celle-ci pour usage administratif normal en période non électorale. Il est évident que ce matériel devra être disponible lors d'élections et qu'il faudra veiller notamment à ce que celui-ci ne contienne pas de données sensibles ; ce matériel étant utilisé par du personnel non communal dans le bureau de dépouillement.

a.3. Autres services en cas de location/achat du matériel via le contrat-cadre

Le contrat-cadre conclu avec la société Civadis comprend également d'autres services en rapport avec le matériel acheté/loué.

a.3.1. Stockage et transport des plateformes achetées

Ce service est uniquement valable pour les plateformes achetées via le contrat-cadre.

	Prix hors TVA	Prix TVA incl.
Stockage, livraison et enlèvement par le soumissionnaire – prix unitaire pour 1 an par bureau de dépouillement	42,50 € quarante-deux euros cinquante cents	51,43 € cinquante et un euros quarante-trois cents

- Ce service comprend :
- ✓ Le soumissionnaire prévoit un stockage du matériel dans un espace clôturé et protégé.
 - ✓ Pour une élection donnée, le soumissionnaire est en charge d'effectuer le transport aller et retour entre le lieu de stockage et les différents bureaux de dépouillement.
 - ✓ La livraison sera exécutée sur base d'un planning établi avec la commune durant la semaine précédant l'élection.
 - ✓ Le matériel sera conditionné sur palettes.

Stockage uniquement par le soumissionnaire – prix unitaire pour 1 an par bureau de dépouillement

5,00 € cinq euros	6,05 € six euros cinq cents
--------------------------	------------------------------------

- Ce service comprend :
- ✓ Le soumissionnaire prévoit uniquement un stockage du matériel dans un espace clôturé et protégé.
 - ✓ Le matériel sera conditionné sur palettes.

Livraison et enlèvement par le soumissionnaire (sans stockage) – prix unitaire (pour une livraison + un enlèvement) par bureau de dépouillement.	37,50 € trente-sept euros cinquante cents	45,38 € quarante-cinq euros trente-huit cents
---	--	--

Remarque : ce service spécifique ne peut être commandé que si le service « Installation et configuration dans les bureaux de dépouillement » est également commandé.

- Ce service comprend :
- ✓ la livraison et l'enlèvement de matériel acquis à Civadis mais non stocké par Civadis.

a.3.2. Installation, configuration des plateformes dans les bureaux de dépouillement

Ce service comprend :

- ✓ le montage, l'installation et la configuration du matériel (en présence d'un responsable de la commune) ; montage de préférence le samedi ou le dimanche matin (jour de l'élection)
- ✓ le temps de montage par bureau = +- 10 minutes
- ✓ le suivi du montage centralisé par un helpdesk

	Prix hors TVA	Prix TVA incl.
Installation, configuration des plateformes dans les bureaux de dépouillement – prix unitaire par plateforme et par élection	10,00 € dix euros	12,10 € douze euros dix cents

a.3.3. Formations

Outre le paquet de formations (vidéos, manuel, ...) décrit plus haut, des formations spécifiques peuvent également être organisées par Civadis pour l'utilisation du logiciel.

	Prix hors TVA	Prix TVA incl.
- Pour les communes/cantons – prix pour une formation relative à l'utilisation du logiciel sous forme de Train the trainer d'une ½ journée avec 30 personnes	2.500,00 € deux mille cinq cents euros	3.025,00 € trois mille vingt-cinq euros

- ➔ Le soumissionnaire prévoit des formations pour l'utilisation du logiciel sous forme de *Train the trainer*. Ces formations sont destinées aux bureaux principaux, communes, ... qui à leur tour formeront les membres des bureaux de dépouillement à l'aide du matériel de formation qui leur est mis à disposition par le soumissionnaire.

1.200,00 € mille deux cents euros 1.452,00 € mille quatre cent cinquante-deux euros

- Pour les membres des bureaux de dépouillement – prix pour une formation de 2-3 heures à 30 personnes (formation possible en soirée et/ou le week-end).

- Le soumissionnaire prévoit également des formations destinées aux membres des bureaux de dépouillement (président- secrétaire). Un bureau principal ou une commune commande cette formation auprès du soumissionnaire, les membres des bureaux de dépouillement reçoivent cette formation directement du soumissionnaire.
Ces formations auront les spécificités suivantes :
- Durée de 2 à 3 heures
 - 30 personnes par formation
 - Formation pratique en présentiel
 - Ces formations se donneront souvent en soirée ou le week-end.

b. Utilisation de Patsy avec du matériel appartenant à la commune

Ce point concerne uniquement l'utilisation du logiciel Patsy avec du matériel non acquis ou loué via le contrat-cadre conclu avec Civadis.

Dans le cas de l'utilisation de Patsy avec du matériel non acquis ou loué via le contrat-cadre conclu avec Civadis, le pouvoir organisateur met gratuitement à disposition des communes/cantons :

- le logiciel sur deux clés USB par bureau de dépouillement (ces clés seront récupérées par l'autorité après l'élection) ;
- une assistance fonctionnelle lors de l'utilisation
 - assistance fonctionnelle pour les membres des bureaux de dépouillement (via téléphone) pour des questions relatives à l'utilisation du logiciel
- une vidéo explicative d'utilisation du logiciel Patsy par les bureaux de dépouillement



Dans le cas de l'utilisation de Patsy avec du matériel non acquis ou loué via le contrat-cadre conclu avec Civadis, la commune (ou le canton) doit obligatoirement prévoir à sa charge :

- une assistance technique (**en ce compris du matériel de réserve**) pour des problèmes liés au matériel utilisé afin que, le jour des élections, une panne du système qui est bloquante pour la continuation des activités dans le bureau de dépouillement puisse être résolue dès que possible après son signalement au responsable du canton/commune ;

- afin d'éviter des blocages trop longs des activités du bureau de dépouillement et d'obtenir les résultats électoraux dans des délais raisonnables, la commune/le canton devra également prévoir à l'avance, les fournitures (enveloppes – formulaires – tableau de dépouillement) et le matériel nécessaire pour permettre au bureau de dépouillement d'effectuer les opérations de dépouillement de manière traditionnelle (sans le logiciel Patsy) si il s'avérait que le logiciel Patsy était inutilisable avec le matériel communal pour une raison quelconque.

Pour garantir une utilisation du matériel communal avec le logiciel Patsy, nous invitons fortement les communes qui souhaitent utiliser leur propre matériel à contacter la société Civadis dans les plus brefs délais (via mail Patsy.hw@civadis.be) afin de recevoir une clé USB de test qui leur permettra de vérifier la compatibilité de leur matériel avec le logiciel Patsy.

Ci-dessous les spécifications techniques minimales nécessaires pour le matériel communal.

Hardware

- Processeur : minimum Intel® Celeron® 5205U / Intel® Pentium® Gold 6405U ou équivalent
- Mémoire : 4 Go minimum
- Ecran:
 - 15 pouces minimum
 - Résolution de 1366*768 minimum
 - Ecran tactile de préférence, mais pas obligatoire
- Clavier / souris:
 - Souris : pas nécessaire sauf si écran non tactile
 - Clavier : obligatoire
- USB: trois ports minimum recommandés :
 - Le premier pour la clé contenant le système d'aide au dépouillement Patsy
 - Les deux suivants pour le clavier / souris si ces derniers sont utilisés.
 - L'USB 3.0 est très recommandé sur le port qui accueillera la clé usb Patsy. En effet, la clé usb Patsy est en USB 3.2, la brancher sur un port en usb2 dégraderait les performances en lecture / écriture, et donc également les performances générales du système.
- Alimentation (dans le cas d'un PC portable): alimentation électrique en continu (ne pas travailler sur batterie)

BIOS

- BIOS en UEFI obligatoire.
- USB doit être en premier dans la liste de démarrage afin que Patsy puisse démarrer sans interaction utilisateur

4. LETTRE D'INTENTION

Il est important pour les autorités de pouvoir planifier par avance les besoins nécessaires à l'utilisation du logiciel Patsy lors des élections qui seront organisées en 2024 (tant en mai/juin qu'en octobre).

C'est pourquoi nous demandons aux communes de transmettre par mail (elections@rrn.fgov.be) au plus tard le 30 septembre 2023 une lettre d'intention d'utilisation (ou non) du système Patsy pour les élections européennes, fédérales et régionales de mai/juin 2024 et, si oui, sous quelle forme ? Si vous envisagez de recourir à des services complémentaires (stockage, ...), il serait également utile – dans la mesure du possible – de le mentionner dans votre lettre d'intention.

Pour votre parfaite information, la Wallonie communiquera prochainement les informations nécessaires au déploiement et à l'utilisation du logiciel pour le scrutin locale du 13 octobre 2024.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau que vous pourrez joindre à votre lettre d'intention.

Il est à noter que la commande officielle d'achat ou de location de matériel (ainsi que les éventuels services) ne devra intervenir qu'en 2024 auprès de Civadis⁶.

<i>Elections</i>	<i>Matériel Pour quel type de bureau ?</i>	<i>Choix d'utilisation de Patsy ?</i>	<i>Type d'utilisation</i>
Elections européennes, fédérales et régionales en mai/juin 2024	Bureau de dépouillement « Parlement européen » <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Matériel propre <input type="checkbox"/>

⁶ Une commande dès 2023 est toutefois possible.

	Bureau de dépouillement « Chambre » <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Matériel propre <input type="checkbox"/>
	Bureau de dépouillement « Parlement régional » <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Matériel propre <input type="checkbox"/>
Elections européennes, fédérales et régionales en mai/juin 2024	Services complémentaires (à compléter dans la mesure du possible)	Choix	
Ce service est uniquement valable pour les plateformes achetées via le contrat-cadre	Stockage, livraison et enlèvement du matériel acheté par le soumissionnaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Stockage uniquement par le soumissionnaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
	Livraison et enlèvement par le soumissionnaire (sans stockage) - ce service spécifique ne peut être commandé que si le service « Installation et configuration dans les bureaux de dépouillement » est également commandé.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

	Installation, configuration des plateformes dans les bureaux de dépouillement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Formation relative à l'utilisation du logiciel sous forme de Train the trainer	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Formation pour les membres des bureaux de dépouillement de 2-3 heures (30 personnes/formation)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>



Pour les élections européennes, fédérales et régionales en mai/juin 2024, l'organisation se déroule par canton électoral⁷. Il est important (mais pas obligatoire) qu'au sein d'un même canton électoral l'utilisation du logiciel Patsy soit uniforme. Nous vous recommandons donc dans votre processus de décision pour l'utilisation de Patsy en mai/juin de 2024 de vous concerter⁸ le plus possible avec les communes de votre canton électoral.

⁷ Pour une liste des cantons électoraux (liste actuelle), voir https://elections.fgov.be/sites/default/files/documents/Art87AnnexeCodeElectoral_TableauxCircon.Chambre_NF_01012019.pdf

⁸ Pour les élections européennes, fédérales et régionales organisées par canton, il est possible (mais non recommandé) qu'une ou une partie des communes du canton utilise le logiciel Patsy. Au niveau du canton, il sera ainsi tout à fait possible d'enregistrer des résultats provenant d'un bureau de dépouillement Patsy et d'enregistrer les résultats comptabilisés manuellement par un bureau de dépouillement n'utilisant pas le logiciel Patsy. Toutefois afin de ne pas instaurer une différence entre les différents bureaux de dépouillement du canton, il est recommandé d'avoir un usage uniforme du logiciel Patsy sur l'ensemble du canton.

5. RENSEIGNEMENTS / DÉMONSTRATION ?

Vous souhaitez plus d'informations techniques sur le système ou le matériel proposé à l'achat/location ?

Vous souhaitez obtenir une démonstration du système Patsy ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la société Civadis via Patsy.hw@civadis.be

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe MOREAU
Directeur général *a.i.*